



FRIBOURG-GOTTÉRON

**CONCEPT COVID-19
à partir du 6.12.2021**



Table des matières

1. Bases légales
2. Champs d'application
3. Hygiène et comportement
4. Exploitation et infrastructure
5. Service de sécurité
6. Capacité
7. Communication
8. Sport professionnel
9. Gastronomie
10. Dispositions finales
11. Contact



1. Bases légales

Les présentes directives et recommandations se basent sur :

- Les directives cantonales édictées par l'autorité compétente;
- Le concept cadre de protection de la National League version du 6 décembre 2021;
- Le règlement de jeu, section Sport d'élite de la SIHF;
- Le règlement pour l'ordre et la sécurité de la SIHF;

Ces **directives** doivent obligatoirement être respectées conformément aux bases juridiques ci-dessus.

Les **recommandations** sont des règles qu'il convient de respecter dans l'intérêt des buts recherchés pour autant qu'il n'y ait pas de motifs suffisants pour y déroger.



2. Champs d'application

Les présentes directives et recommandations s'appliquent à tous les matchs à domicile de la 1^{ère} équipe de Fribourg-Gottéron qui sont ouverts au public.

Les spectateurs assistent cependant aux matchs de hockey sur glace à leurs propres risques. La Fédération Suisse de Hockey sur Glace SIHF et ses clubs affiliés déclinent toute responsabilité en cas d'infection ou de maladie éventuelles par COVID-19 dans le stade et ses environs.




3. Hygiène et comportement

De manière générale, les règles suivantes sont à observer en tout temps.

Coronavirus : le Conseil fédéral renforce les mesures 03.12.2021

A partir du 6 décembre dans toute la Suisse :

 Extension du certificat COVID	 Répétitions et entraînements en groupes fixes à l'intérieur	 Réunions en famille et entre amis de plus de 10 personnes à l'intérieur (recommandation)	 Evénements de plus de 300 personnes à l'extérieur
 Extension du port du masque à l'intérieur	Si certificat obligatoire, masque obligatoire également Exceptions : famille, cercle d'amis, chœur, certains sports, table de restaurant	 Possibilité de restreindre l'accès	Possibilité pour les entreprises et organisateurs devant exiger le certificat de restreindre l'accès aux personnes vaccinées et guéries Dans ce cas, pas d'obligation de porter un masque et de consommer assis
 Validité des tests plus courte	 test rapide antigénique (depuis le prélèvement de l'échantillon)	 Télétravail vivement recommandé	 Au travail, masque obligatoire si plus d'une personne dans la même pièce

Mesures toujours en vigueur:

 Certificat obligatoire: restaurants, événements, culture, sport et loisirs	 Réunions privées de max. 30 personnes à l'intérieur (50 à l'extérieur)	 Masque obligatoire dans les transports publics et les magasins
--	--	--

 Réduire les contacts

 Aérer régulièrement

 Se faire vacciner

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Consigli federal
Federal Council



Lors des matchs à domicile de la 1^{ère} équipe de Fribourg-Gottéron ouverts au public:

- Pour les plus de 16 ans, seules les spectateurs qui sont vaccinées et guéries avec certificat covid 2G pourront assister au match en tant que spectateurs.
- Pour les moins de 16 ans, les spectateurs ne doivent pas présenter de certificat Covid mais une pièce d'identité sera demandée en cas de doute sur l'âge.
- À l'intérieur de l'infrastructure, les spectateurs ne devront pas porter le masque facial.

À l'intérieur de l'infrastructure, seul le personnel contractuellement lié au club peut opérer et devra:

- porter le masque facial et disposer d'un certificat covid 3G



À l'intérieur de l'infrastructure, des appareils de distribution de liquide désinfectant sont disposés aux endroits stratégiques suivants:

- Entrées du bâtiment
- Portes d'accès aux restaurants
- Portes d'accès aux zones sanitaires
- Portes d'accès aux couloirs de circulation intérieure



4. Exploitation et infrastructure

Périmètre extérieur de sécurité et certificat-Covid

Un périmètre de sécurité est mis en place sur l'Agora, cf plan ci-après. Plusieurs couloirs (public, VIP, moins de 16 ans) sont mis en place pour effectuer le contrôle du certificat Covid et de la pièce d'identité s'y rapportant. Le nombre exact sera défini en fonction de l'affluence attendue.

Jusqu'à l'entrée du périmètre de sécurité, le port du masque est obligatoire.

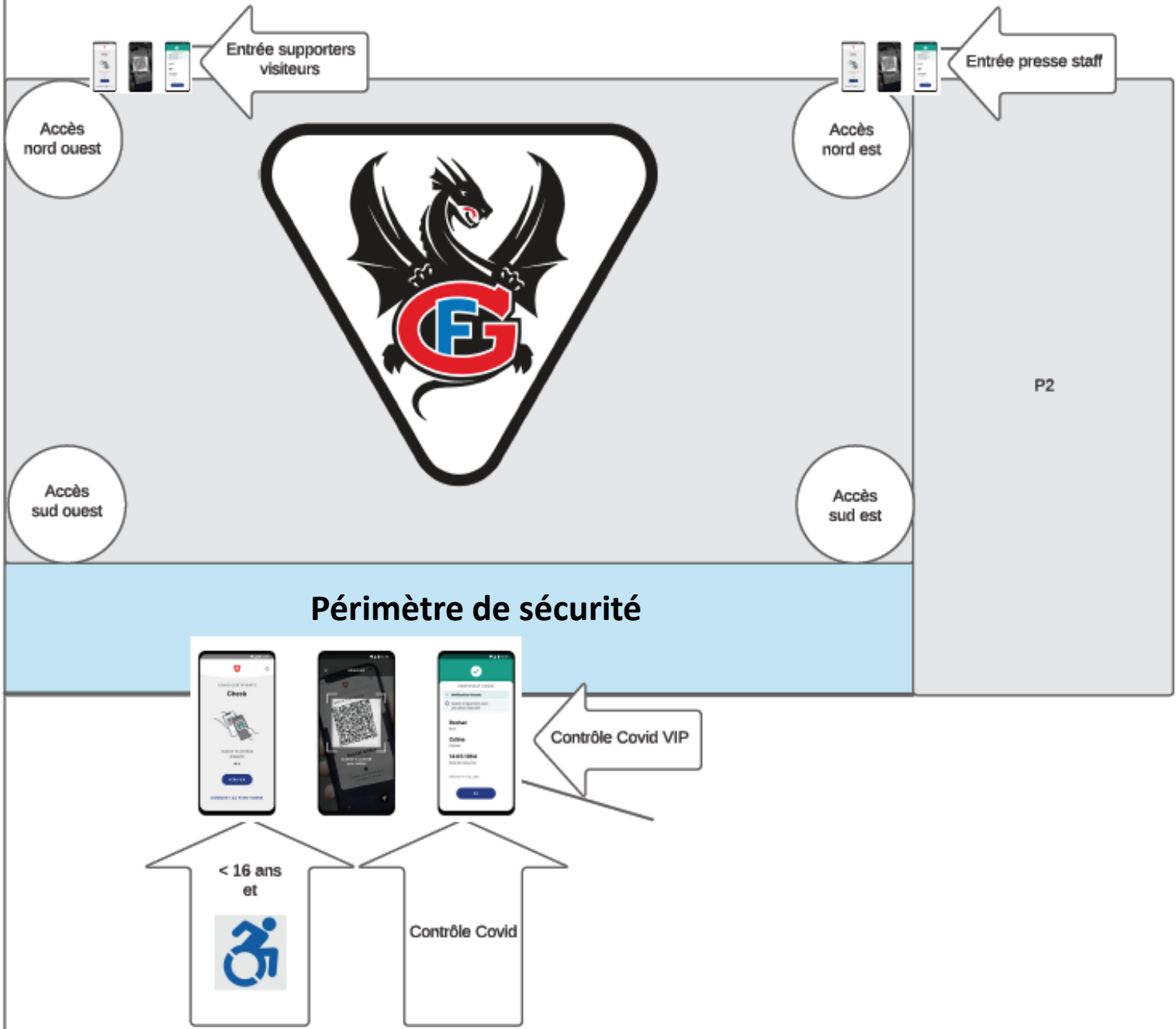
Les moins de 16 ans ne doivent pas présenter de certificat Covid mais une pièce d'identité sera demandée en cas de doute sur l'âge. Le port du masque en tout temps est obligatoire.

Le personnel ainsi que les représentants des médias seront également soumis au contrôle du certificat Covid aux entrées qui leur sont destinées sur l'Allée du Cimetière ou au lieu de leur entrée en service et devront porter le masque à l'intérieur du périmètre.

L'accès sera refusé à toutes personnes ne présentant pas de certificat Covid et qui n'est pas vaccinée ou guérie, QR-code papier ou électronique ainsi qu'à toute personne présentant des symptômes de contamination au virus. Dans ces cas, le HC Fribourg-Gottéron SA ne remboursera pas les prestations non-fournies.



Route de Morat





Infrastructure

L'infrastructure de manière générale peut être exploitée en pleine capacité et sans restriction lors des matchs la 1^{ère} équipe de Fribourg-Gottéron qui sont ouverts au public. Cela inclut les places debout ainsi que les places pour l'équipe adverse.

La consommation de boissons et de nourriture est autorisée en position debout et assise.

De même, les zones exploitées par le département Gastronomie sont en pleine capacité et sans aucune autre restriction.



5. Service de sécurité

- Le responsable de la sécurité établit un ordre particulier destiné à la préfecture et servant de complément au dispositif standard. Cet ordre est confidentiel et n'est pas publié.
- Le personnel de sécurité et accueil disposant du certificat Covid 3G, portera en permanence un masque de protection faciale.
- Le personnel ne disposant pas du certificat Covid ne pourra pas travailler.
- Le service veillera à faire appliquer les directives et recommandations avec doigté et diplomatie.
- La tolérance zéro est applicable quant à la présentation du certificat-Covid. Toute personne ne respectant pas cette obligation s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à une interdiction de stade pour trois saisons. Il en va de même pour les personnes qui tenteraient d'une manière ou d'une autre d'abuser le personnel en présentant un faux certificat.



- Les adultes accompagnant des enfants de moins de 16 ans sans document d'identité sont responsables de confirmer l'âge de ces derniers.
- Le périmètre de sécurité extérieur sur l'Agora restera en place en fonction de son occupation mais au moins une heure après la fin du match.
- Le responsable des infrastructures veillera à ce que la lotion désinfectante soit disponible en suffisance aux endroits prévus durant tout le déroulement de la manifestation.



6. Capacité

- La capacité totale de la patinoire peut être exploitée selon l'autorisation préfectorale.
- L'accès à la zone de glace respectivement aux vestiaires des deux équipes est interdit. Exception est faite pour les statisticiens, coaches des équipes et les médias conformément au concept spécifique de la NL/SL.



7. Communication

Affichage

Avant l'entrée du périmètre de sécurité, des affiches grand format informeront les spectateurs sur leur obligation de préparer et présenter leur certificat-Covid 2G, leur pièce d'identité au contrôle prévu à cet effet et de porter le masque de protection faciale .

Information

Les spectateurs recevront toutes les informations nécessaires, qui seront également sur le site internet du club. Tout changement d'importance ayant une influence sur le dispositif sera communiqué par voie de presse et mis à jour sur le site internet.



8. Sport professionnel

Le concept interne de protection sanitaire établi sur la base du concept cadre de protection Covid-19 NL/SL du 6.12.2021 édité par la NL fait partie intégrante du présent concept.

La zone du sport professionnelle respectivement la zone de jeu est totalement séparée de la zone des spectateurs.



9. Gastronomie

A l'intérieur du périmètre de sécurité, le département Gastronomie pourra fonctionner de façon habituelle, sans aucune contrainte.

Le personnel disposant du certificat Covid, qui soit 2G ou 3G, portera en permanence un masque de protection faciale.

Le personnel ne disposant pas du certificat Covid ne pourra pas travailler le soir de match de la 1^{ère} équipe de Fribourg-Gottéron qui sont ouverts au public.

Les tables et les chaises seront régulièrement nettoyées/désinfectées.



10. Dispositions finales

Une appréciation des risques sera effectuée régulièrement par les autorités et le concept pourra être modifié en conséquence.

Le responsable Covid-19 est chargé d'informer les autorités sportives et civiles de tout cas de Covid-19 porté à sa connaissance.

Les chefs des différentes catégories de personnel (service, groupe, restaurants, accueil, sécurité, sport professionnel, opération match) sont responsables de l'application des mesures ordonnées dans leur cercle d'influence et par leur personnel respectif.



11. Contacts

Contact Covid
office@fribourg-gotteron.ch